

Votre Facteur de handicap risque d'augmenter en 2012

La méthode canadienne de calcul du Contrôle équitable des coups sera modifiée en 2012. Pourquoi et quelles seront les conséquences sur vous?

Matt MacKay, Golf Canada, Gestionnaire, Règles et handicap

Date de publication mercredi 07 déc. 2011 11h12

On pourrait parler de deux types de golfeurs : ceux qui s'efforcent d'abaisser leur handicap le plus possible et ceux qui ne se soucient pas de voir le leur augmenter après avoir enchaîné quelques mauvaises parties.

Le golfeur désireux de donner une cure d'amaigrissement à son Facteur de handicap vérifie sa fiche avant une partie, question de savoir quel score il doit réaliser pour que son handicap se retrouve à la baisse. Et il a le cœur brisé quand il signe une carte de rêve à l'extérieur de la saison active de sa province. La saison prochaine, ce golfeur sera confronté à une nouvelle réalité en raison d'un changement clé au système canadien de handicap, relativement au Contrôle équitable des coups (CEC).

À la lumière de milliers de commentaires faits lors de sondages sur le handicap auprès des membres de Golf Canada plus tôt cette année, le comité du handicap et de l'évaluation de parcours de la RCGA (Association Royale de Golf du Canada) a procédé à une analyse statistique avec l'aide très précieuse de Tim Swartz, du département de la statistique et de la science actuarielle de l'Université Simon Fraser. Le comité a approuvé un changement à la méthode qui correspondra aux calculs actuels de CEC employés par la United States Golf Association (USGA). La nouvelle méthode de CEC entrera en vigueur le 1er mars 2012 pour coïncider avec la publication de la version 2012-2015 du Manuel du handicap.

Pour rafraîchir la mémoire de ceux qui ont troqué leur cocheur de sable contre une pelle à neige, le CEC est l'ajustement vers le bas des scores sur un trou individuel pour des fins de handicap, de manière à rendre les facteurs de handicap plus représentatifs de la capacité potentielle d'un joueur de réaliser de bonnes marques. Ce système prévoit un nombre maximum de coups qu'un joueur peut inscrire sur tout trou selon le handicap de parcours du joueur.

Les changements aux calculs actuels du CEC sont illustrés ci-dessous :

CEC ACTUEL		NOUVEAU	
Handicap de parcours de 0 ou plus	Maximum de 1 coup au-dessus de la normale	Handicap de parcours de 9 ou moins	Maximum de 2 coups au-dessus de la normale
Handicap de parcours de 1 à 18	Maximum de 2 coups au-dessus de la normale	Handicap de parcours de 10 à 19	Pointage maximum de 7
Handicap de parcours de 19 à 32	Maximum de 3 coups au-dessus de la normale	Handicap de parcours de 20 à 29	Pointage maximum de 8
Handicap de parcours de 33 et plus	Maximum de 4 coups au-dessus de la normale	Handicap de parcours de 30 à 39	Pointage maximum de 9
		Handicap de parcours de 40 et plus	Pointage maximum de 10

Pourquoi ce changement? Essentiellement, le handicap permet à des joueurs de niveau d'habileté différents de concourir sur une base équitable, et nous croyons que la nouvelle méthode contribuera à atteindre cet objectif. À l'heure actuelle, dans un match en face-à-face, le joueur ayant le plus faible handicap a plus de 50% des chances de gagner que celui avec le handicap plus élevé. Le nouveau CEC ramène ses chances plus près de 50%.

Il ne fait aucun doute que des milliers d'aînés qui passent l'hiver au sud tireront des avantages de l'utilisation de la même méthode de CEC que celle de la USGA. Finis les deux ajustements distincts de CEC (un pour l'index de la USGA et un pour le Facteur de handicap). La petite disparité numérique entre les handicaps, due aux méthodes différentes de CEC, sera donc une chose du passé.

Dans l'ensemble, la conséquence sera que la plupart des 350 000 golfeurs canadiens qui maintiennent un handicap officiel verront celui-ci augmenter. Il est impossible à ce stade de dire dans quelle mesure, mais tout indique que le golfeur qui a l'habitude de jouer son va-tout sur chaque trou sera plus touché que le golfeur régulier qui est rarement débité de plus qu'un double bogey.